



Tonnelier depuis 1860

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*Les présentes Conditions Générales de Vente remplacent toutes les versions antérieures de nos Conditions Générales de Vente et s'appliquent à toutes les commandes passées à partir du **1er octobre 2025**.*

A) CLAUSE GENERALE / APPLICATION & OPPOSABILITE

1. Les dispositions qui suivent ont pour objet de définir les conditions générales professionnelles de vente de notre société. Nos conditions générales de vente (C.G.V.) prévalent sur toutes conditions générales d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.
2. Les présentes C.G.V. sont notifiées à chaque acheteur à la commande. En conséquence, le fait de passer commande emporte, pour l'acheteur, l'acceptation entière et sans réserve des C.G.V. de notre société.
3. Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes C.G.V. ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation à en revendiquer ultérieurement l'application.

B) COMMANDES

4. Dès qu'une commande a été passée ou confirmée par écrit, aucune modification ou annulation de la part de l'acheteur ne pourra être acceptée sans l'accord écrit préalable de notre société.
5. A réception de la commande écrite, notre société examinera si la commande peut être honorée en totalité, partiellement ou pas du tout. Dans ces deux derniers cas, notre société informera l'acheteur de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve d'honorer en totalité la commande. Cette impossibilité pourra notamment résulter de l'absence des stocks adéquats ou de l'arrêt de la commercialisation de certains produits commandés.
6. A cet égard, notre société se réserve le droit d'apporter, à tout moment et sans avis préalable, toute modification à ses gammes de produits, y compris au regard des mentions présentes dans ses catalogues ou autres documents commerciaux.
7. En toute hypothèse, notre société n'est liée par les commandes que sous réserve de l'envoi, à l'acheteur, d'une confirmation écrite. Le consentement de notre société est subordonné à l'application des présentes conditions générales, condition substantielle de son engagement.
8. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garantie avant l'exécution des commandes reçues ou un règlement préalable à la livraison. Notre société se réserve également le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige en cours relatif au paiement d'une commande antérieure.

C) LIVRAISONS

9. Les livraisons sont effectuées commande par commande ou par groupement de commandes. Notre société se réserve toutefois la possibilité d'effectuer des livraisons partielles en fonction de la disponibilité des produits en stocks.
10. Le mode de transport est à notre choix, sauf accord exprès avec l'acheteur pour l'utilisation d'un mode de transport particulier.
11. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible à l'acheteur, en fonction de la disponibilité des produits et des conditions prévisibles de transport. Le dépassement des délais indicatifs portés sur les bons de commande, lesquels n'ont qu'un caractère indicatif, ne pourront donner lieu à dommages et intérêts, retenues, pénalités de retard ou annulation de commande, totale ou partielle.
12. Au cas où, après notre accord, l'expédition de nos produits se trouverait retardée à la demande de l'acheteur, les produits seront emmagasinés et assurés aux frais et risques de l'acheteur.
13. En cas de force majeure (guerre, incendie, grèves, émeutes, catastrophes naturelles, inondations, épidémies, etc...), notre société est déchargée de toute responsabilité et ne sera redevable d'aucune indemnité au titre de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations.

D) RECEPTION & GARANTIES

14. Nos marchandises étant soigneusement contrôlées et emballées avant expédition, il appartient au destinataire de faire toutes réserves auprès du transporteur en cas de détérioration, avarie, manquants, ..., dans les conditions de l'article L.133-3 du Code de commerce.
15. Si l'acheteur choisit expressément de ne pas recevoir d'emballage, il reconnaît et accepte que ce choix implique un risque de détérioration ou d'endommagement des produits pendant le transport. Dans ce cas, l'acheteur assume l'entière responsabilité des risques liés à l'endommagement ou à la détérioration des produits que l'emballage aurait permis d'éviter.
16. Les réclamations sur les défauts apparents ou sur la non-conformité du produit livré par rapport au produit commandé, pour être admises, doivent être formulées auprès de notre société, par écrit, dans les 72 heures suivant la réception des produits.
17. Si l'acheteur souhaite qu'il soit procédé au retour des produits, il doit adresser à notre société une notification écrite préalable, par lettre recommandée, dans un délai maximum de 72 heures suivant la réception des produits. Cette demande de retour doit détailler la nature de la marchandise, les quantités concernées et le motif servant de base au retour. Aucun retour ne sera accepté sans l'autorisation écrite préalable de notre société.

TONNELLERIE D'AQUITAINE - Tonnelier depuis 1860

RCS 42987833300047 - S.A.S. au capital de 40 000€ - N° TVA Intracommunautaire FR29429878333

2 rue du Cardinal Richaud, F-33300 Bordeaux - Tel : +33 (0)9 82 61 65 51 - Mail : contact@daquitaine.fr



Tonneller depuis 1860

18. Si, au vu de la notification, le retour est autorisé, les produits doivent être réexpédiés à notre société dans leur emballage d'origine pour pouvoir être pris en compte.
19. A la condition que le retour s'avère justifié, il s'effectuera aux frais de notre société.
20. En raison de la nature même de nos produits et des impératifs de leur fabrication, les contenances, dimensions et poids indiqués aux devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent donc, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation, sauf dérogation formelle, écrite et préalable, acceptée par les deux parties.
21. Toutes nos fabrications sont garanties pendant un délai de DOUZE (12) mois en cas de vice caché et/ou de défectuosité. Cette garantie prend effet, dans tous les cas, à compter de la mise à disposition des produits et sous réserve de leur utilisation correcte et conforme aux usages.
Ce délai peut être porté à un délai supérieur allant jusqu'à DIX-HUIT (18) mois dans le cas où l'acheteur a procédé à un unique élevage d'une durée supérieure à Un (1) an.
Cette garantie cesse, dans tous les cas, en cas de cession des produits par l'acheteur à un tiers.
22. L'obligation de garantie de notre société, qu'il s'agisse de vices apparents ou de vices cachés, est strictement limitée à la réparation ou au remplacement, au choix de notre société, du produit concerné. Cette garantie est exclusive de la réparation de tout autre préjudice, notamment les pertes et dommages indirects.
23. a) Si des produits livrés nécessitent une réparation, la nature et l'importance des travaux de réparation relèveront de la responsabilité de notre société qui mettra tout en œuvre pour y procéder, elle, ou le réparateur qu'elle a latitude de pouvoir désigner pour effectuer les réparations en son nom.
b) Si des produits livrés nécessitent un remplacement, il sera normalement adressé à l'acheteur des produits identiques à ceux qui ont été commandés, mais notre société se réserve le droit de lui fournir dans ce cas des produits équivalents ou similaires (notamment si les produits livrés ne sont plus disponibles ou fabriqués).
c) Si toute réparation ou remplacement est impossible, l'acheteur sera remboursé.
24. Une telle opération de remplacement ou de réparation n'aura pas pour effet de prolonger le délai de garantie de 12 mois.
25. Les pertes de liquide ne pourront en aucun cas être l'objet d'une demande de dommages et intérêts ou motiver un échange de futaillies.

E) – RESERVE DE PROPRIETE

26. Notre société conserve la propriété des biens vendus jusqu'à l'encaissement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, et ce même en cas de procédure collective à l'encontre de l'acheteur. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances rendra immédiatement et de plein droit exigibles les sommes dues et pourra entraîner la revendication de la marchandise.
27. Ces dispositions ne sont pas un obstacle au transfert, à l'acheteur, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qui pourraient en résulter. En outre, en cas de perte du produit, la propriété se reporte sur l'indemnité d'assurance subrogée au produit.
28. L'acheteur s'engage à informer ses clients que la présente clause de réserve de propriété confère à notre société le droit de revendiquer entre leurs mains les produits livrés ou leur prix.
29. Il est convenu que notre société pourra exercer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété sur la totalité des produits identiques ou similaires en possession de l'acheteur, ces derniers étant réputés afférents aux factures non payées. Notre société pourra revendiquer ces produits au titre des factures impayées sans préjudice de son droit de mettre en œuvre la résolution des ventes en cours, par simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
30. En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, les produits pourront être, à tout moment, et sans nécessité de sommation préalable, repris aux frais de l'acheteur par notre société au cas d'inexécution de ses obligations par l'acheteur ce sans préjudice du versement, au profit de notre société, de tous dommages et intérêts à ce titre. Notre société et/ou son transporteur sera en conséquence autorisés à pénétrer dans les locaux de l'acheteur pour enlever les produits visés par la clause de réserve de propriété.
31. Dans l'hypothèse où la clause de réserve de propriété serait mise en œuvre, les frais de retour et les éventuels versements déjà effectués par l'acheteur seront acquis à notre société à titre de clause pénale.

F) – PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT – PENALITES

32. Les prix sont stipulés hors taxes, leur nature et leur montant sont ceux figurant dans les tarifs en vigueur au moment de la commande.
33. A cet égard, il est précisé que le barème des prix unitaires et les conditions de remise, qui ont été communiqués par notre société à l'acheteur, font partie intégrante des présentes conditions générales.
34. Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables conformément au mode de règlement convenu à la commande, soit dans les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture correspondante.
35. Le défaut de paiement ou le simple retard de paiement de nos marchandises pour l'une quelconque des échéances fixées entraînera l'exigibilité de toutes les sommes restant dues (même si elles ont donné lieu à l'émission de traites). Ces sommes seront majorées de pénalités de retard au taux d'intérêt minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard seront exigibles de plein droit l'échéance passée.

TONNELLERIE D'AQUITAINE - Tonneller depuis 1860

RCS 42987833300047 - S.A.S. au capital de 40 000€ - N° TVA Intracommunautaire FR29429878333

2 rue du Cardinal Richaud, F-33300 Bordeaux - Tel : +33 (0)9 82 61 65 51 - Mail : contact@daquitaine.fr



Tonnellier depuis 1860

36. De plus, à titre de clause pénale et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, l'acheteur sera de plein droit redevable envers notre société d'une somme équivalente à 15% des sommes restant dues, ainsi que de l'intégralité des frais mis en œuvre pour obtenir le paiement retenu.
37. Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code du Commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable de l'acheteur en cas de retard de paiement. Notre société se réserve le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.
38. Par ailleurs, à la suite d'un incident de paiement, notre société se réserve le droit de modifier toutes les conditions de paiement préalablement accordées, de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action et sans que cela puisse donner lieu pour l'acheteur au moindre dédommagement.
39. En cas de cession du contrat par l'acheteur à un tiers financeur qui aura donné lieu à un accord exprès et préalable de notre société, toutes les stipulations relatives aux modalités de paiement de la commande seront automatiquement opposables au tiers cessionnaire au contrat, étant précisé que celui-ci renonce au bénéfice de discussion et de division et qu'il accepte de devenir le débiteur solidaire de notre société, sans possibilité de demander à cette dernière de se retourner à quelque titre que ce soit contre l'acheteur en premier lieu ou pour une fraction du prix. Notre société conserve sa faculté de se retourner à sa guise contre l'acheteur en cas de défaut de paiement de l'intégralité ou d'une partie du prix, l'acheteur restant solidaire du tiers cessionnaire sans bénéfice de discussion et/ou de division.

G) – CLAUSE D'AVERTISSEMENT – IMPORTATIONS EN AUSTRALIE

40. A compter du 1er septembre 2018, le Ministère de l'Agriculture australien a mis en place une nouvelle réglementation phytosanitaire imposant un traitement thermique sur les produits en bois importés en Australie auprès de prestataires agréés.
41. Le traitement thermique imposé par les autorités australiennes ne fait pas partie des processus de fabrication traditionnels utilisés pour les produits du Vendeur, ne relève pas de sa maîtrise opérationnelle, et à ce jour il n'existe pas d'études d'impact quant aux risques ou effets possibles du traitement sur la conformité, les caractéristiques et la destination des produits par rapport à leur utilisation immédiate ou à terme.
42. En conséquence, l'Acheteur donne par avance, en son nom, pour son compte, et à ses seuls risques et périls, mandat express au Vendeur de confier les produits à un prestataire agréé en vue de la réalisation du traitement imposé.

H) - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

43. Les parties conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable les désaccords susceptibles de résulter de l'interprétation, l'exécution ou la cessation de leurs relations commerciales dans le respect des dispositions légales applicables.
44. À défaut de règlement amiable d'un litige de toute nature ou de contestation relative en particulier à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, le tribunal de commerce du siège de notre société sera seul compétent.
45. Cette clause s'appliquera même en cas de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement.
46. Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions des présentes C.G.V. viendrait à être annulée ou invalidée de quelque manière que ce soit, les parties conviennent de la remplacer par une disposition la plus proche possible. Les autres dispositions demeureront quant à elles en vigueur.

J) – DROIT APPLICABLE

47. Les commandes et livraisons effectuées conformément aux présentes C.G.V. sont régies par le droit français uniquement. Dans l'hypothèse où les C.G.V. seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

K) – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

48. Conformément au Règlement Européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »), notre société conservera la confidentialité la plus stricte des données à caractère personnel qui seront communiquées par l'acheteur à l'occasion de la vente des produits et devra les traiter dans le respect dudit règlement.
49. Les données à caractère personnel transmises par l'acheteur feront l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par notre société pour l'exécution, la gestion, le suivi, la préparation et l'expédition des commandes, la facturation, la comptabilité et le recouvrement.
Les données sont collectées conformément à l'article 6.1 b) du RGPD.
50. Les données à caractère personnel sont exclusivement destinées à notre société. L'accès aux données à caractère personnel sera strictement limité aux salariés de notre société, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.
51. Ces données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre notre société et l'acheteur. Elles pourront également être conservées pour une durée plus longue afin de répondre à une obligation

TONNELLERIE D'AQUITAINE - Tonnellier depuis 1860

RCS 42987833300047 - S.A.S. au capital de 40 000€ - N° TVA Intracommunautaire FR29429878333

2 rue du Cardinal Richaud, F-33300 Bordeaux - Tel : +33 (0)9 82 61 65 51 - Mail : contact@daquitaine.fr



Tonnelier depuis 1860

légale ou réglementaire ou de se prévaloir d'un droit, ce pendant le temps requis pour l'accomplissement de l'obligation de la prescription du droit en cause.

52. Conformément à la réglementation applicable, la personne physique concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement et/ou de suppression des données le concernant. Elle bénéficie également du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, de s'opposer à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection, du droit au retrait de son consentement et enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Tous ces droits peuvent être exercés en s'adressant à notre société à l'adresse électronique suivante : **contact@daquitaine.fr**

53. La personne physique peut donner des directives générales ou particulières respectivement à un tiers de confiance certifié par la CNIL ou à notre société, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Elle peut désigner une personne chargée de leur exécution et les modifier à tout moment.

En l'absence de telles directives données de son vivant, les héritiers de l'acheteur auront la possibilité d'exercer certains droits, en particulier le droit d'accès.